



COMPTE – RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 4 novembre 2016

(Convocation du 26.10.2016)

Le **4 novembre 2016**, à 21h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur PANDO Christophe, Maire

Présents :

Mesdames Cathy LABOUREUR COLLART, Marie-Pierre LAPLACE et Virginie FERREIRA
Messieurs Georges DISSARD, Antoine FRANCISCO, Bruno HOUNIEU, Alain CLOS, Benoît FLISS, Christophe LACILLERIE, et Laurent FANFELLE

Absents excusés :

Madame Evelyne CERAVOLO qui a donné procuration à Cathy LABOUREUR COLLART
Madame Mireille CHANGEAT qui a donné procuration à Virginie FERREIRA
Monsieur Jean-Pierre VOISINE qui a donné procuration à Christophe PANDO,
Monsieur Philippe SIVAZLIAN

Secrétaire de séance : Madame Cathy LABOUREUR COLLART

1. Approbation du précédent compte rendu

Le Maire donne Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2016, celui est Adopté à l'unanimité.

2. CCMB : Montant des attributions de compensation affecté à chaque commune

Dans la perspective de la fusion programmée de la Communauté de communes du Miey de Béarn avec la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées et la Communauté de communes de Gave et Coteaux au 1^{er} janvier 2017, il a été demandé aux établissements fusionnant d'anticiper dès cette année le retour de certaines compétences aux communes.

L'année 2016 a été marquée par un important travail partenarial mené à différents niveaux (élus et techniques) permettant d'identifier les compétences qui seront exercées par le futur établissement, ainsi que celles qui seront retournées aux communes. Conférences d'élus, ateliers techniques et séminaires des maires ont ainsi permis d'ébaucher la future structuration de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Dans la perspective de faciliter, dès le 1^{er} janvier 2017, la convergence des statuts des trois entités fusionnant, il a été convenu d'anticiper autant que faire se peut le retour de certaines compétences, le transfert de certaines charges aux communes, ainsi que la mise en place de dispositifs d'accompagnement.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le mardi 18 octobre 2016, a examiné les conséquences de ce retour de compétences.

L'évaluation des charges a été établie conformément aux dispositions suivantes :

- Code Général des Impôts : IV et V de l'article 1609 nonies C, modifié par LOI n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 - art. 53 (V).
- Code Général des Collectivités Territoriales : Article L5211-25-1, modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 40.

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et à l'unanimité des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du présent rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Vu le rapport de la CLECT, annexé au présent rapport, la Communauté de communes a délibéré favorablement, le mardi 25 octobre 2016, à la révision des attributions de compensations de la manière suivante (le tableau détaillant les AC par postes est annexé à la présente délibération) :

	Sommes restituées (voir rapport CLECT)	AC actuelles	Nouvelles AC
Arbus	73 791,29 €	-13486,59	60 304,70 €
Artiguelouve	92 716,11 €	82189,16	174 905,27 €
Aubertin	81 451,62 €	2234,04	83 685,66 €
Aussevielle	27 140,07 €	-5865	21 275,07 €
Beyrie en Béarn	18 063,45 €	-2831	15 232,45 €
Bougarber	37 504,36 €	1645	39 149,36 €
Caubios-Loos	37 656,61 €	0	37 656,61 €
Denguin	81 954,44 €	116817	198 771,44 €
Laroin	65 831,68 €	24584,42	90 416,10 €
Momas	55 068,74 €	1669,42	56 738,16 €
Poey de Lescar	69 571,78 €	34701	104 272,78 €
Saint Faust	67 818,32 €	-7692,96	60 125,36 €
Siros	19 272,80 €	-14017	5 255,80 €
Uzein	72 054,56 €	137963,6	210 018,16 €
Total	799 895,83 €	357911,09	1 157 806,92 €

Il est demandé au Conseil municipal :

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Mieu de Béarn en date du 25 octobre 2016, modifiant le montant des attributions de compensation attribué à chaque commune.

- d'APPROUVER le nouveau montant des Attributions de Compensation tel qu'énoncé dans le présent rapport, conformément au rapport de la CLECT du 18 octobre 2016.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- d'APPROUVER le nouveau montant des attributions de ompensation, tel qu'énoncé dans le présent rapport, conformément au rapport de la CLECT du 18 octobre 2016.

3. Indemnité des élus : Remboursement d'une partie des indemnités du maire

Le Maire rappelle la délibération prise lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 24 octobre 2016 ayant pour objet l'indemnité du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

Afin de compenser l'augmentation obligatoire de son indemnité, le Maire avait souhaité faire un don à la commune.

Montant du don pour l'exercice 2016 : 3 500 €.

La Mairie a constitué un dossier de soutien financier auprès de l'organisme « Fondation du Patrimoine » afin de réaliser des travaux urgents au clocher de l'Eglise.

Le Maire souhaite verser son don à la Fondation du Patrimoine.

Dans l'attente de l'instruction de notre dossier auprès de cet organisme, des précisions seront fournies lors d'une prochaine réunion sur les modalités de versement du don du Maire.

L'ensemble du Conseil prend note de cette information.

4. Intégration dans la voirie communale des voies – Cas de l'Impasse Peyra :

En complément de la précédente délibération prise lors du Conseil Municipal du 24 octobre 2016 et afin d'intégrer dans la voirie communale la voie et les espaces communs de l'Impasse Peyra, le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à une enquête publique.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée,

CHARGE le Maire :

- de faire procéder à l'enquête publique
- et du suivi administratif de cette procédure

5. Questions Diverses

Néant

Séance levée à 21h15

Ont signé les membres présents au registre

Christophe PANDO
Maire

Jean-Pierre VOISINE
1^{er} adjoint
Absent excusé, Prouration
à Christophe PANDO

Georges DISSARD
2ème adjoint

Antoine FRANCISCO
3ème adjoint

Evelyne CERAVOLO
4ème adjointe
Absente excusée, Prouration
à Cathy LABOUREUR COLLART

Mesdames :

Mireille CHANGEAT
Absente excusée, Prouration
à Virginie FERREIRA

Virginie FERREIRA

Marie-Pierre LAPLACE

Cathy LABOUREUR COLLART

Messieurs :

Alain CLOS Alain

Laurent FANFELLE

Benoît FLISS

Bruno HOUNIEU

Christophe LACILLERIE

Philippe SIVAZLIAN
Absent